

La présidente

## COMMUNIQUÉ DES DÉCISIONS

Séance plénière de la Commission nationale du débat public

Paris le 7 juillet 2021

### NOUVELLES SOLLICITATIONS

#### I. DEMANDE DE CONSEIL OU D'AVIS A CARACTERE GENERAL OU METHODOLOGIQUE - ARTICLE L.121-1

- **Projet de mise en compatibilité de PLU de Nîmes et du SCOT du Gard – centre pénitentiaire de Nîmes (34)** : Pierre-Yves GUIHENEUF est désigné pour effectuer la mission de conseil relative à la mise en compatibilité du PLU de Nîmes et du SCOT du GARD à l'occasion du projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur la commune de Nîmes.  
[Consulter la décision](#)

#### II. SAISINE – ARTICLE L.121-8-I

- **Projet de nouvelle ligne de tramway centrée sur ROUBAIX TOURCOING (59)** : la CNDP décide d'organiser une concertation préalable. Christophe BACHOLLE et Jean-Claude RUYSSCHAERT sont désignés garants de la concertation préalable sur ce projet.  
[Consulter la décision](#)
- **Projet de ligne de tramway du pôle LILLE et sa couronne (59)** : la CNDP décide d'organiser une concertation préalable. Christophe BACHOLLE et Jean Claude-RUYSSCHAERT sont désignés garants de la concertation préalable sur ce projet.  
[Consulter la décision](#)

#### III. DEMANDE DE DESIGNATION - ARTICLE L.121-17

- **Projet de construction d'un établissement pénitentiaire à Nîmes (34)** : Pierre-Yves GUIHENEUF est désigné garant de la concertation préalable sur le projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur la commune de Nîmes.  
[Consulter la décision](#)

### PROCEDURES EN COURS

#### I. CONCERTATIONS PRÉALABLES

- **Projet de révision du plan national de prévention des déchets (PNPD)** : Le dossier de concertation proposé par le maître d'ouvrage doit être complété par des éléments sur l'articulation du plan national de prévention des déchets avec les plans de prévention et de gestion des déchets des régions. Les modalités de la concertation préalable doivent être complétées par des dispositifs participatifs à destination des territoires ultramarins et par les dates et lieux des ateliers participatifs régionaux, ainsi que par une description du kit de participation. La concertation se déroulera du 30 juillet au 30 octobre 2021.  
[Consulter la décision](#)

**Projet PLA et BIOJET-SMR sur le site de TOTAL GRANDPUITS (77) :** Le dossier de concertation proposé par le maître d'ouvrage est suffisamment complet pour engager la concertation, qui se déroulera du 6 septembre au 10 octobre 2021.

[Consulter la décision](#)

- **Projet de ligne de tramway T9 à Lyon (69) :** Le dossier de concertation proposé par le maître d'ouvrage est suffisamment complet pour engager la concertation, qui se déroulera du 23 août au 23 octobre 2021.

[Consulter la décision](#)

- **Projet de ligne de tramway T10 à Lyon (69) :** Le dossier de concertation proposé par le maître d'ouvrage est suffisamment complet pour engager la concertation, qui se déroulera du 23 août au 23 octobre 2021.

[Consulter la décision](#)

- **Projet de construction du nouveau stade Louis-NICOLLIN à PEROLS (34) :** Le dossier de concertation proposé par le maître d'ouvrage doit être complété par des éléments explicatifs sur l'historique et la modification du choix du site et par des éléments descriptifs des impacts sonores locaux. Les modalités de la concertation préalable doivent être complétées par trois débats mobiles à organiser dans le quartier de la Mosson. La concertation se déroulera du 30 août au 15 octobre 2021.

[Consulter la décision](#)

**Projet d'extension du réseau de tramway du Havre (76) :** Monsieur Bruno BOUSSION est désigné garant de la concertation préalable sur le projet d'extension du réseau de tramway du Havre, en binôme avec Monsieur Dominique PACORY, désigné le 5 mai 2021.

[Consulter la décision](#)

## PARTICIPATION DU PUBLIC JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- **Projet de liaison routière FOS – SALON (13) :** au vu de la décision du maître d'ouvrage du 29 juin 2021, la CNDP constate que le projet a été fortement amendé pour prendre en compte le débat public et se félicite que le public ait ainsi pesé sur la décision. La commission note avec satisfaction l'attention du maître d'ouvrage aux enjeux de multimodalité.

Elle considère que certains points doivent être précisés dans la réponse du maître d'ouvrage, notamment la nécessité que le comité de suivi des projets de mobilité mesure les impacts cumulés de ce projet avec l'ensemble des projets de mobilité du territoire. La commission appelle à la vigilance pour assurer une participation spécifique des jeunes qui ont exprimé des oppositions au projet. Les enjeux de financement mériteront également d'être précisés.

La CNDP appelle la garante et le garant en charge de la concertation continue à veiller à ce que le phasage annoncé ne fasse pas perdre de vue le projet d'ensemble. Elle demande également que le calendrier de la concertation concernant spécifiquement le contournement de Fos soit précisé.

[Consulter la décision](#)

[Consulter l'avis](#)

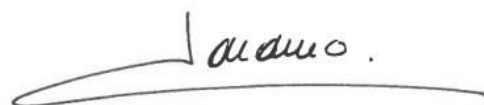
- **Point d'étape de la concertation continue PNGMDR CIGEO :** la CNDP constate le risque de confusion, pour le public et les parties prenantes, entre la procédure de participation du public sur le projet CIGEO et la concertation dans le cadre du Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR) qui traite également de la phase industrielle pilote de Cigéo.

La CNDP recommande aux organisateurs des deux concertations de rechercher au plus tôt avec les parties prenantes un accord le plus partagé possible sur le champ et les modalités de la concertation à conduire sur la phase industrielle pilote du projet CIGEO et sa gouvernance. Les garant.e.s de la CNDP désigné.e.s pour ces concertations devront être étroitement associé.e.s à la recherche de cet accord, ainsi que la présidente du HCTISN et le président de la Commission « Orientations stratégiques » mise en place par le Ministère sur le 5ème plan national de gestion.

[Consulter l'avis](#)

## DIVERS

- **Modification de la liste nationale des garantes et des garants** : Jean-Michel FOURNIAU et Audrey RICHARD-FERROUDJI sont inscrit.e.s sur la liste nationale des garantes et des garants..  
[Consulter la décision](#)
- **Modification de la liste nationale des garantes et des garants** : les garantes et garants inscrit.e.s sur la liste nationale créée le 5 juillet 2017 ne pouvant être maintenu.e.s sur cette liste plus de quatre ans, la-dite liste est modifiée pour tenir compte des demandes de maintien reçues par la CNDP
- [Consulter la décision.](#)

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jouanno.', with a long horizontal flourish underneath.

Chantal JOUANNO